

PROGRAMME D'OUVERTURE AUX LANGUES ET AUX CULTURES (OLC) – PARTENARIAT AVEC L'ESPAGNE – INSCRIPTION DES ECOLES INTERESSEES POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2013-2014

Réseaux et niveaux concernés

- Fédération Wallonie-Bruxelles
- Libre subventionné
- libre confessionnel
- libre non confessionnel
- Officiel subventionné
- Niveaux : fondamental et secondaire ordinaires

Type de circulaire

- Circulaire administrative
- Circulaire informative

Période de validité

- A partir du
- Année scolaire 2013-2014

Documents à renvoyer

- Oui
- Date limite : 22/03/2013
- Voir dates figurant dans la circulaire

Mots-clés :

Ouverture aux Langues et Cultures-Programme OLC-Espagne-Education à la diversité culturelle-Ouverture aux cultures-Espagnol

Destinataires de la circulaire

- À Monsieur le Ministre-Président, membre du Collège de la Commission communautaire française, chargé de l'Enseignement ;
- À Madame et Messieurs les Gouverneurs ;
- À Mesdames et Messieurs les Bourgmestres et Echevins de l'Instruction publique ;
- Aux Pouvoirs de tutelle des Communes ;
- Aux Directions et Pouvoirs organisateurs des écoles maternelles, primaires et fondamentales ordinaires organisées ou subventionnées par la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- Aux Directions et Pouvoirs organisateurs des écoles secondaires ordinaires organisées ou subventionnées par la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- Aux Organes de représentation et de coordination des Pouvoirs organisateurs.

Pour information :

- Au Service général de l'Inspection ;
- Aux organisations syndicales ;
- Aux Associations de Parents.

Signataire

Ministre / Direction générale de l'Enseignement obligatoire
Administration : La Directrice générale, Madame Lise-Anne Hanse

Personne de contact

Service ou Association : Classes de dépaysement, partenariats culture-enseignement, avantages sociaux et classes-passerelles

Nom et prénom	Téléphone	Email
Schuhmann Patrick	02/690 83 55	patrick.schuhmann@cfwb.be

Service ou Association :

Nom et prénom	Téléphone	Email

Madame, Monsieur,

Par la présente circulaire, j'ai le plaisir de vous communiquer les **modalités de participation spécifiques au partenariat avec l'Espagne pour l'année scolaire 2013-2014**, tel qu'il est mis en œuvre dans le cadre de la Charte de partenariat bilatérale entre la Fédération Wallonie-Bruxelles et le Ministère espagnol de l'Éducation. Vous pouvez la consulter sur le site Internet www.enseignement.be/olc.

Outre l'apprentissage des langues d'origine et l'ouverture aux cultures, le programme OLC vise à promouvoir l'ouverture à toutes les langues et cultures, à favoriser le multilinguisme pour tous et le dialogue interculturel.

D'autres circulaires suivront pour les demandes de participation au programme OLC avec **les autres pays partenaires**. Les dispositions particulières figurant ci-dessous ne concernent donc que le partenariat avec l'Espagne.

Organisation des cours OLC

Comme pour les autres partenariats, deux types de cours sont proposés aux élèves : un cours de langue espagnole et un cours d'ouverture aux langues et aux cultures.

→ **Le cours de langue espagnole** s'adresse aux élèves **de l'enseignement primaire¹ et secondaire** dont les parents en ont manifesté le souhait. Ces cours facultatifs sont organisés en dehors de l'horaire obligatoire dispensé à tous les élèves. Ils sont assurés par un enseignant OLC espagnol sur la base d'une séance de deux ou trois heures de cours hebdomadaires. Un même cours de langue espagnole peut rassembler des élèves venant d'établissements scolaires différents.

Il me paraît également utile de vous rappeler qu'une demande de participation au programme OLC implique nécessairement que les chefs d'établissement et les Pouvoirs organisateurs mettent gratuitement à disposition du partenaire espagnol les locaux et les équipements nécessaires (y compris du matériel informatique) au bon déroulement des cours OLC².

Il n'y a pas lieu de souscrire à une assurance complémentaire pour le cours de langue espagnole. La couverture d'assurance est prise en charge par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

→ **Le cours d'ouverture aux langues et aux cultures** s'adresse aux élèves **de l'enseignement maternel, primaire et secondaire**.

Outre l'ouverture aux cultures, la nouvelle Charte de partenariat prévoit que ce cours peut désormais intégrer une dimension linguistique pour autant qu'elle s'inscrive dans une démarche d'éveil aux langues : l'espagnol mais aussi celles des élèves présents dans la classe et autres.

Ce cours est organisé sur la base d'une demande de participation au programme OLC motivée du chef d'établissement ou du Pouvoir organisateur. Il suppose la volonté d'un ou plusieurs enseignants d'intégrer ce cours dans le cadre de leurs plans d'année et de leurs programmes.

¹ En accord avec la législation espagnole, les élèves devront avoir atteint l'âge de **7 ans** au moment de leur inscription au cours de langue.

² Point 6.8 de la Charte de partenariat.

Dans l'enseignement fondamental, le cours d'ouverture aux langues et aux cultures est organisé dans une classe et il s'adresse à tous les élèves de cette classe. Il fait partie intégrante des activités et apprentissages organisés par l'instituteur dans le cadre de la grille horaire hebdomadaire.

Dans l'enseignement secondaire, le cours d'ouverture aux langues et aux cultures est organisé dans le cadre d'un ou plusieurs cours de la grille horaire et il s'adresse à tous les élèves qui suivent ce(s) cours. Il fait alors partie intégrante des activités et apprentissages relevant du (des) cours concerné(s).

Dispositions particulières

Si vous souhaitez développer le programme OLC avec un enseignant OLC espagnol, je dois attirer votre attention sur les dispositions suivantes :

→ TRAITEMENT DES DEMANDES DE PARTICIPATION INTRODUITES

Le partenaire espagnol ne pourra s'engager sur toutes les demandes de participation qui seront introduites. Les affectations seront effectuées en fonction du nombre disponible d'enseignants OLC espagnols et des nouvelles demandes des établissements scolaires.

En outre, le partenaire espagnol ne pourra organiser un cours d'ouverture aux langues et aux cultures que dans les établissements où un cours de langue espagnole OLC est dispensé.

→ COURS DE LANGUE ESPAGNOLE

- Constitution des groupes

Les groupes des cours de langue espagnole devront être composés au minimum de 14 élèves de nationalité espagnole ou descendants d'Espagnols auxquels pourront s'ajouter des élèves d'autres nationalités, jusqu'à atteindre le nombre maximum autorisé par la législation espagnole en vigueur, à savoir 23 si le groupe d'élèves est d'un même niveau, 18 dans le cas contraire. À cet égard, je souhaite rappeler qu'un même cours de langue espagnole peut rassembler des élèves venant d'établissements scolaires différents.

Si le nombre d'élèves d'autres nationalités est supérieur au nombre de places disponibles, il sera donné priorité aux élèves qui auront un niveau d'espagnol similaire aux élèves d'origine espagnole.

→ COURS D'OUVERTURE AUX LANGUES ET AUX CULTURES

- Demande de participation

Pour organiser un cours d'ouverture aux langues et aux cultures, le chef d'établissement ou le Pouvoir organisateur doit impérativement introduire une demande de participation **annuelle** et **motivée**. Cette demande doit préciser le projet des instituteurs et professeurs concernés en vue d'intégrer l'enseignant espagnol (et autres éventuels) dans leurs cours.

- Collaboration entre l'instituteur ou le professeur et l'enseignant OLC

Utilisant le témoignage privilégié de l'enseignant OLC, le cours d'ouverture aux langues et cultures est **assuré conjointement** par l'enseignant OLC et l'instituteur ou le professeur et a pour objet de développer au bénéfice des élèves des classes concernées des activités d'**éducation à la diversité culturelle et linguistique**. En collaboration avec l'enseignant OLC, l'instituteur ou le professeur doit veiller à susciter l'échange, la démarche interculturelle ou interlinguistique, le lien avec d'autres apprentissages ou compétences.

- **Bilan des activités menées**

Un bilan des activités menées dans le cadre du cours d'ouverture aux langues et aux cultures devra être transmis en **juin 2014** à la Direction générale de l'Enseignement obligatoire par le chef d'établissement ou le Pouvoir organisateur. Ce bilan sera nécessaire à la reconduction des activités l'année scolaire suivante.

- **Formations proposées**

Des formations destinées aux titulaires de classe et aux enseignants OLC seront organisées durant l'année scolaire 2013-2014.

Participation au programme OLC

Les écoles intéressées par l'un ou par les deux types de cours proposés sont invitées à s'inscrire en complétant le formulaire figurant en annexe.

Le formulaire complété doit parvenir à la Direction générale de l'Enseignement obligatoire, cellule Éducation interculturelle, rue Adolphe Lavallée 1 – 3F344, 1080 BRUXELLES, ou être envoyé à l'adresse mail suivante : lco@cfwb.be, **pour le vendredi 22 mars 2013 au plus tard**.

Informations complémentaires

Pour toute information complémentaire sur ce programme, je vous invite à prendre contact avec Patrick SCHUHMANN (lco.cfwb.be - ☎ 02 690 83 55 ou 0471 102 969) de la Direction générale de l'Enseignement obligatoire.

En vous remerciant de votre intérêt.

La Directrice générale,

Lise-Anne HANSE

- Partenariat avec l'Espagne- Inscription dans le programme OLC pour l'année scolaire 2013-2014¹

• Coordonnées de l'établissement

Établissement scolaire : _____

Chef d'établissement : _____

Réseau : CF – OS – LSC – LSNC Adresse : _____

Code postal : _____ Localité : _____ Numéro FASE : _____

Tél. : _____ Fax : _____ Courriel : _____

Si différent du siège, implantation concernée : _____

• Cours de langue espagnole

→ J'accepte que le cours de langue soit organisé dans mon établissement : **OUI / NON**

Nombre d'élèves, par niveau d'enseignement, susceptibles d'être intéressés par ce cours :

Primaire						Secondaire					
P1	P2	P3	P4	P5	P6	Sec 1	Sec 2	Sec 3	Sec 4	Sec 5	Sec 6

• Cours d'ouverture aux langues et aux cultures

→ Je sollicite le cours d'ouverture aux langues et aux cultures : **OUI / NON**

Titulaires intéressés par ce cours (classes potentiellement engagées) :

Niveau d'ens.	Nombre de classes	Nom et prénom des titulaires concernés
P 1		
P 2		
P 3		
P 4		
P 5		
P 6		
Sec 1		
Sec 2		
Sec 3		
Sec 4		
Sec 5		
Sec 6		

¹ Le présent formulaire complété doit être envoyé **pour le 22 mars 2013 au plus tard** à l'attention de la Direction générale de l'Enseignement obligatoire – Patrick Schuhmann – 3F344, Rue Adolphe Lavallée, 1 à 1080 Bruxelles.

- **Projet de chacun des titulaires intéressés par le cours d'ouverture aux langues et aux cultures en vue d'intégrer l'enseignant OLC :**

➤ Nom et prénom :

Projet :

- **Pertinence du projet :**

Expliquez comment le programme OLC s'intègre à votre projet d'établissement :

Date et signature de la Direction de l'établissement :

Je m'engage à avoir pris connaissances de la Charte de partenariat et à être le garant de l'application des modalités fixées par celle-ci au sein de mon établissement.